

Motion

Un rapport annuel sur l'activité générale du Conseil communal et de l'administration communale plus digeste

Le ROCM actuellement en vigueur prévoit que le Conseil de ville analyse, accepte ou refuse le rapport annuel présenté par le Conseil communal. Le projet de futur ROCM modifie cette approche en stipulant que le Conseil de ville discute le rapport annuel sur l'activité générale du Conseil communal et de l'administration communale. Dans tous les cas, un rapport annuel continuera donc à être soumis au Conseil de ville.

Des plaintes récurrentes ont été formulées à propos de ce rapport, jugé trop long et trop complexe. Pour l'année 2024, une version quelque peu raccourcie a certes été présentée, mais le document demeure très volumineux et certaines données en ont été retirées, au détriment de la compréhension globale.

Le Conseil communal est responsable du contenu et de la présentation de ce rapport, qui constitue une source essentielle d'information pour la Commission de gestion et de vérification des comptes, les membres du Conseil de ville ainsi que pour le public. Le groupe socialiste estime que ce rapport doit être à la fois accessible et complet. Tel est l'objectif de la présente motion.

Nous demandons dès lors au Conseil communal de procéder à un raccourcissement drastique du rapport annuel. En s'appuyant sur les mêmes données qu'à ce jour, le rapport devrait se limiter aux faits marquants et à leur brève analyse, dans un document sans tableaux ni graphiques, et ne dépassant pas 5 à 8 pages. À titre de comparaison, les faits marquants du rapport 2024 sont déjà présentés sur une seule page A4 (page 6).

Afin de permettre néanmoins une analyse approfondie de l'évolution de la Ville de Delémont et des affaires communales, les membres du Conseil de ville ainsi que le public devraient avoir accès, en parallèle, à un fichier de données. Celui-ci contiendrait l'essentiel des informations auparavant intégrées dans l'ancien format du rapport, notamment :

- la structure de l'administration communale,
- la liste des interventions parlementaires,
- l'évolution de la population,
- la statistique complète des revenus fournie par le canton,
- les activités de la police,
- la fréquentation des transports publics,
- les données relatives aux déchets et au fonds autofinancés,
- les données des Services industriels,
- ainsi que toute autre information jugée pertinente.

Ces chiffres, faits et indicateurs, présentés de manière claire et facilement accessible, constituerait un outil précieux tant pour les membres de l'administration que pour les membres du Conseil de ville, notamment dans la préparation et la documentation de leurs interventions.

Delémont, le 26 janvier 2026

Pour le groupe socialiste,

Maël Bourquard